

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

AFR/RC56/R1

31 août 2006

Cinquante-sixième session

Addis Abeba, Éthiopie, 28 août – 1^{er} septembre 2006

ORIGINAL : ANGLAIS

RÉSOLUTION

PLAN STRATÉGIQUE RÉGIONAL POUR LE PROGRAMME ÉLARGI DE VACCINATION 2006-2009 (document AFR/RC56/7)

Le Comité régional,

Rappelant les diverses résolutions adoptées ces dernières années sur le Programme élargi de Vaccination (PEV), notamment les résolutions AFR/RC42/R4, AFR/RC43/R8, AFR/RC44/R7, AFR/RC45/R5 et AFR/RC52/R2 sur les interventions prioritaires pour que l'accélération du programme atteigne ses objectifs;

Ayant examiné le rapport d'activité du Directeur régional sur les réalisations du Programme élargi de Vaccination dans la Région africaine;

Notant les progrès réalisés dans le cadre des stratégies accélérées de lutte contre la maladie, en vue de l'éradication de la poliomyélite et de la maîtrise de la rougeole par la vaccination d'enfants non couverts précédemment, et notant que ces initiatives ont contribué à mettre en place des réseaux étendus qui peuvent faciliter ou renforcer la surveillance d'autres maladies et des tendances sanitaires;

Reconnaissant qu'en dépit de l'amélioration substantielle de la performance des programmes nationaux de vaccination dans la Région africaine au cours de la période 2001-2005, il est nécessaire de vacciner un nombre bien plus grand d'enfants si l'on veut atteindre les cibles convenues aux niveaux mondial et régional;

Préoccupé par le fait que l'amélioration de la couverture à l'échelle régionale dissimule des disparités dans la couverture vaccinale aux niveaux national et infranational;

Préoccupé par le fait que l'adoption de vaccins et de techniques d'injection plus onéreux a rendu plus difficile encore le financement durable de la vaccination;

Reconnaissant l'importance du cadre stratégique intitulé « La vaccination dans le monde : vision et stratégie pour la période 2006-2015 », dont le principal objectif est de réduire la morbidité et la mortalité dues aux maladies à prévention vaccinale d'au moins deux tiers, d'ici 2015 ou bien avant cette date, par rapport aux niveaux de 2000;

Reconnaissant que pour garantir l'intégration d'interventions additionnelles en faveur de la survie de l'enfant aux activités de vaccination, il est nécessaire de fournir aux pays un appui pour leur permettre d'adopter un cadre régional pour une telle intégration;

Conscient du fait que la maximisation de l'accès à la vaccination passe par l'extension de l'approche axée sur la couverture de la totalité des districts (approche RED);

Soulignant la nécessité pour tous les pays de déployer des efforts pour réaliser l'objectif de développement convenu au niveau international et énoncé dans la Déclaration du Millénaire adoptée par les Nations Unies, à savoir réduire de deux tiers d'ici 2015, le taux de mortalité chez les moins de cinq ans;

Ayant examiné les stratégies proposées pour accélérer la réalisation des objectifs du PEV pour la période 2006-2009;

1. **APROUVE** le Plan stratégique régional pour le Programme élargi de Vaccination 2006-2009;

2. **PRIE INSTAMMENT** les États Membres :

- a) d'accroître les ressources budgétaires allouées pour l'achat des vaccins et les activités de vaccination ;
- b) d'atteindre les cibles de vaccination fixées dans le plan stratégique;
- c) de veiller à ce que les programmes nationaux de santé continuent d'accorder la priorité à la vaccination et à ce que celle-ci soit appuyée par des processus systématiques de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, ainsi que par un engagement financier à long terme;
- d) d'élaborer des plans de viabilité financière pour les initiatives de vaccination existantes;
- e) d'accélérer la réalisation d'un niveau de surveillance permettant la certification dans tous les pays de la Région et de maintenir ce niveau, et créer des systèmes et des équipes de riposte aux flambées de poliomyélite pour pouvoir réagir à temps à ces flambées ;
- f) de veiller à l'amélioration de la participation communautaire, dans le contexte de l'approche axée sur la couverture de la totalité des districts, et à l'intégration aux autres programmes prioritaires ;
- g) de mener des campagnes de vaccination transfrontières en fonction des besoins;
- h) de promouvoir le contrôle de la sécurité et de la qualité des vaccins par la surveillance des manifestations post-vaccinales indésirables et la formation des personnels de santé et des agents communautaires.

3. EXPRIME SA RECONNAISSANCE au Rotary International, aux Centres de Lutte contre les Maladies des Etats-Unis, à l'UNICEF, à l'USAID, au DFID, à la GAVI et aux autres partenaires pour les efforts déployés en vue de renforcer les services de vaccination, d'accroître la couverture vaccinale et d'introduire des vaccins nouveaux et des vaccins sous-utilisés dans la Région africaine.

4. PRIE le Directeur régional :

- a) de continuer à plaider en faveur de l'appui au PEV pour atteindre l'objectif d'éradication de la poliomyélite dans la Région africaine, lors de ses rencontres subséquentes avec les Chefs de l'Etat, les responsables politiques et d'autres personnalités influentes, afin de garantir un engagement durable en faveur des programmes nationaux de vaccination;
- b) de continuer à surveiller la mise en œuvre des stratégies accélérées de lutte contre la maladie, avec un accent particulier sur l'éradication de la poliomyélite, la fourniture d'un appui technique aux Etats Membres pour la création d'équipes de riposte aux flambées de poliomyélite, l'élimination du tétanos maternel et néonatal, la maîtrise de la rougeole et de la fièvre jaune, et le renforcement des systèmes de vaccination de routine;
- c) de renforcer encore la collaboration avec les institutions internationales et multilatérales, les organisations de bailleurs de fonds et les partenaires du PEV, afin d'harmoniser les politiques et d'utiliser les ressources de façon efficace et viable;
- d) de renforcer les capacités des États Membres à conduire des essais de vaccins et à compiler des données factuelles pour la prise de décisions sur l'adoption de nouveaux vaccins;
- e) de travailler en étroite collaboration avec les institutions internationales et multilatérales, les organisations de bailleurs de fonds et les partenaires du PEV, conformément au cadre stratégique intitulé « La vaccination dans le monde : vision et stratégie », afin de fournir aux États Membres un appui dans la mise en œuvre du Plan stratégique régional pour le Programme élargi de Vaccination 2006-2009;
- f) d'appuyer l'intégration de la vaccination aux autres interventions en faveur de la survie de l'enfant;
- g) de faire rapport chaque année au Comité régional sur les progrès réalisés.